



DÉCISION

concernant la non reconduction du marché
« Fourniture et livraison d'équipements pour la
collecte en point d'apport volontaire des
déchets ménagers et fourniture de pièces pour
leur maintenance - Lot 4 »

N° 26143

LE PRÉSIDENT DE LIMOGES MÉTROPOLITAIN

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 521-2 et L. 521-10 ;

Vu la délibération n°4.3 du conseil communautaire du 27 juin 2024 relative à la délégation d'attributions du conseil communautaire au Président ;

Vu la délibération n° 3.3 du Conseil communautaire en date du 05 octobre 2023 relative à la conclusion d'un accord-cadre à titre de commande n° 2023-F3000403-00 avec la société SNC DÉCHÈVIER pour la « fourniture et livraison d'équipements pour la collecte en point d'apport volontaire des déchets ménagers et fourniture de pièces pour leur maintenance - Lot 4 » (fourniture et livraison d'équipements pour leur maintenance des bennes à déchets avec contrôle d'accès) ;

Vu l'avis d'engagement (A.E.) du Marché sus-cité et notamment son article 5.1 relatif à la durée du marché ;

CONSIDÉRANT que le marché précité a été conclu le 22 mars 2023 pour une période initiale de trois ans renouvelable à titre pour une période d'au plus une durée maximale toutes périodes confondues de 6 ans ;

CONSIDÉRANT que selon l'article 5.1 de l'A.E., le premier adjudicataire peut, par décision expresse, renoncer à reconduire le marché avant l'expiration du délai de préavis fixé par le contrat ;

CONSIDÉRANT l'avis favorable émis par le Pôle juridique environnement de Limoges Métropole quant à la non reconduction de ce marché ;

DÉCISION

Le marché n°2023-F3000403, relatif aux « Fourniture et livraison d'équipements pour la collecte en point d'apport volontaire des déchets ménagers et fourniture de pièces pour leur maintenance - Lot 4 », Fourniture et livraison d'équipements pour leur maintenance des bennes à déchets avec contrôle d'accès ne sera pas reconduit au-delà de la 3^{ème} année.

Fait à Limoges,

Signé électroniquement le 19/12/2024

Publié le jeudi 19 décembre 2024



Accusé de réception - Modèles de l'original
des actes administratifs et des décisions, des actes des
Maires et Préfets et des décisions

DÉCISION

Décision concernant la non reconduction du marché « Fourniture et livraison d'équipements pour la collecte en point d'apport volontaire des déchets ménagers et fourniture de pièces pour leur maintenance - Lot 4 »

1 DOCUMENT - Publié le 19 Décembre 2024



26143.pdf
(.pdf, 235,7 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**